AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION MENSUELLE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12 TÉLÉPHONE 37-20-56
Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin N° 39 de Décembre 1963
30 Décembre 1963

ABONNEMENTS POUR 1964

Nous invitons nos abonnés à renouveler leur abonnement le plus rapidement possible afin d'éviter l'engorgement de nos services (et en conséquence, des retards dans l'enregistrement des abonnés) aux premières semaines de la campagne des traitements.

Nous leur rappelons que les abonnements non renouvelés au 31 janvier 1964, seront suspendus dans le courant du mois de février.

Les tarifs, inchangés par rapport à 1963, ont été publiés dans le précédent bulletin.
Nous rappelons également que les versements doivent être effectués exclusivement par virement postal à notre C.C.P. mentionné en tête de ce bulletin.

QUELQUES RECOMMANDATIONS UTILES

L'AMENAGEMENT D'UN MAGASIN POUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Afin de bénéficier des conditions de vente particulièrement avantageuses consenties pendant la période de morte-saison, les agriculteurs sont amenés à faire leurs achats plusieurs mois à l'avance, ce qui pose le problème de l'entreposage et de la conservation de ces produits.
Nous ne saurions par conséquent trop leur recommander de profiter de la période hivernale pour aménager dans leurs exploitations un magasin pour les produits de traitements.

En effet, un certain nombre de ces produits sont des poisons, surtout à l'état non dilué, et il ne saurait être question de les laisser trainer dans n'importe quel coin de la ferme à la portée des enfants ou des personnes non averties.
Tous les produits phytosanitaires doivent être placés dans un local fermant à clé, situé en dehors de l'habitation et des bâtiments abritant les animaux ou servant à la préparation de leur nourriture.
Ce magasin devra être sec pour éviter la détérioration par la rouille des emballages métalliques ainsi que la prise en masse de certains produits ou le décollement des étiquettes; sur un sol en ciment ou en terre, il sera toujours utile d'isoler les sacs par un caillebotis de bois pour les protéger contre la remontée de l'humidité du sol.
Il y aura intérêt à ce que ce local ne soit pas trop chaud en été - la chaleur pouvant provoquer des émanations toxiques - ni trop froid en hiver pour éviter le gel des produits liquides. On devra également prévoir une aération suffisante pour l'évacuation des odeurs ou des vapeurs.
L'aménagement intérieur pourra comporter des étagères sur lesquelles seront placées dans des cases les diverses catégories de produits.

Ces quelques conseils simples concernant l'aménagement d'un magasin à "pesticides" n'entraineront pas de dépenses onéreuses et ils éviteront soit des pertes ou altérations de produits soit des risques d'intoxication qui peuvent avoir des conséquences extrêmement graves.

L'ENTRETIEN ET LA REVISION DU MATERIEL DE TRAITEMENT

Le matériel de traitement contre les ennemis des cultures ne peut donner complète satisfaction aux utilisateurs que s'il est soigneusement entretenu. Or, il est fréquent de constater un entretien défectueux de ce matériel par les arboriculteurs, viticulteurs et agriculteurs.
Il en résulte de ce fait au cours de l'exécution des traitements antiparasitaires des pertes de temps souvent importantes provoquées par les réparations rendues nécessaires à ce moment.

Après chaque journée de travail, le pulvérisateur devrait être soigneusement lavé à l'eau froide et il ne faudrait jamais laisser sécher les dépôts insecticides, fongicides ou herbicides dans les appareils. Le réservoir, la pompe et les filtres doivent faire l'objet d'un premier rinçage ; puis la vidange du réservoir étant effectuée un deuxième rinçage suivra dans les conditions normales de traitement pour nettoyer les tuyaux de caoutchouc, les rampes et les jets.

Par ailleurs, il est recommandé d'avoir toujours sous la main des raccords, des rondelles de cuir, des joints de piston ainsi que des jets et des tuyaux de caoutchouc. Ces diverses pièces permettront éventuellement de procéder à des réparations rapides.
Et puisque les derniers traitements sont terminés, il y a lieu de procéder dès maintenant à la révision du matériel. Un nettoyage soigneux des appareils est à réaliser car la formation de rouille ou la dessication des dépôts peuvent provoquer de graves inconvénients au début de la campagne suivante. Le moteur lui non plus ne sera pas oublié. Enfin, la commande de quelques pièces de rechange sera également très utile.

Ces quelques conseils éviteront en cours de saison ces défaillances qui s'avèrent si désastreuses lorsqu'elles interviennent aux périodes les plus critiques.

C L I M A T O L O G I E

L'AUTOMNE 1963 (septembre, octobre, novembre) Doux, relativement sec, normalement ensoleillé ; tel apparaît l'automne 1963 d'après le tableau suivant relatif à la station de Lyon-Bron.

	1963	1962	PERIODE 1922 - 1962				
			moyenne	le meilleur	année	le pire	année
Température moyenne	12°45	10°84	11°98	14°08	1949	9°31	1922
Hauteur d'eau	182mm2	185mm6	253mm4	139mm3	1957	530mm5	1935
Nombre de jours de pluie	40	34	41	22	1948	58	1960
Insolation	395h3	462h3	397h6	520h2	1954	271h7	1944

En fait ces 3 mois ont été assez individualisés :

Septembre un peu frais avec des nuits douces, des journées nuageuses et des pluies assez fréquentes mais faibles.

Octobre tempéré, sec, brumeux et ensoleillé.

Novembre très doux (sensiblement à égalité avec novembre 1938) venteux et pluvieux mais souvent clair et ensoleillé avec 6 jours d'orage, fréquence absolument exceptionnelle.

Contrastant avec un été maussade, frais et pluvieux cet automne a permis de sauver certaines récoltes ; vin, maïs, betteraves, dont les rendements, et la qualité paraissaient fort compromis. Les récoltes et travaux d'automne se sont ainsi déroulés dans de bonnes conditions.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles
P. LATARD

L'Ingénieur en Chef des Services Agricoles
Inspecteur de la Protection des Végétaux

A. PITHIOUD

Le Directeur Gérant : L. BOUYX